



Rapport sur les orientations budgétaires 2024

I. Table des matières

II.	Rappel des objectifs du Débat d’Orientation Budgétaire	3
III.	Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national	3
IV.	Les grandes orientations budgétaires de la commune pour 2024.....	4
V.	Les Hypothèses Budgétaires du budget principal	5
VI.	Le budget annexe nautisme	9
VII.	La situation de la dette	10
VIII.	Perspectives en ressources humaines : masse salariale et effectifs	11

II. Rappel des objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) se tient dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du Budget Prévisionnel (BP) 2024.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social ;
- L'impact de la Loi de finances 2024 sur le budget des collectivités locales ;
- Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents.

III. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national

A. La situation nationale : un ralentissement de l'économie qui perdure

Le projet de budget est affecté par un environnement économique morose qui a conduit l'exécutif à réviser en baisse à 1,4 %, contre 1,6 %, sa prévision de croissance du Produit Intérieur Brut pour l'an prochain, après une croissance au ralenti en 2023 (+ 1,0 % contre 2,5 % en 2022).

Pour réduire le lourd endettement de la France, le gouvernement va présenter un budget pour 2024 qui scelle la fin du "quoi qu'il en coûte" et identifie 16 milliards d'euros d'économies, dont l'essentiel (10 milliards d'euros) proviendra de la suppression progressive du bouclier tarifaire pour l'électricité, sur fond de croissance moins dynamique qu'espéré.

Après avoir atteint 5,2 % en 2022, représentant un pic inédit depuis les années 1980, les prévisions d'inflation de la BCE pour la zone euro s'établissent à 5,4 % en 2023, 2,6 % en 2024 et 2,2 % en 2025.

Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis le 2^{ième} quadrimestre 2022 et font état, en septembre 2023, de nouvelles hausses sur toutes les durées (4 % sur 15 ans). En 2024, les taux devraient au mieux se stabiliser à des niveaux assez élevés.

La France s'est fixé un objectif de redressement progressif de ses finances publiques avec une réduction du déficit public à 2,7 % en 2027, mais aussi, année après année, de son endettement en part de PIB. Dès l'année 2024, le déficit public sera réduit, passant de 4,9 % à 4,4 % du PIB. Ces objectifs seront atteints grâce au strict respect des différentes lois de programmation, à la fin des dispositifs exceptionnels de relance et à la sortie des mesures de soutien face à la crise énergétique.

B. Le bloc communal

Le niveau d'épargne brute du bloc communal devrait afficher un recul par rapport aux deux années précédentes malgré un niveau relativement élevé. Les charges à caractère général sont marquées par la hausse des prix, et l'évolution des charges de personnel, qui est, en partie, liée aux mesures gouvernementales (augmentation de 1,5% du point d'indice et modification des grilles des derniers échelons des catégories B et C, via un ajout de 0 à 9 points, mesures applicables depuis 1er juillet 2023).

Par ailleurs, les recettes sont portées par une dynamique fiscale (revalorisation forfaitaire des bases de 7,1 % en 2023 et de l'ordre de 4,0 % en 2024). Néanmoins, si le produit de la taxe sur les droits de mutation a bien résisté en 2022, il s'érode de manière significative en 2023 en raison de l'essoufflement du marché immobilier.

Les dépenses d'équipement ont été stimulées par le plan de relance. Toutefois l'augmentation forte des coûts des travaux publics et les difficultés d'approvisionnement viennent nuancer cette croissance dynamique des investissements.

Compte tenu du niveau des remboursements, une stagnation de la dette du bloc communal est attendue, les communes ponctionnant leur fonds de roulement pour ajuster leurs équilibres budgétaires.

C. Le Projet de loi de finances 2024 sur la situation financière des collectivités

Les budgets ministériels prévus pour 2024 s'inscrivent dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics (diminution de la dépense de l'État, de désendettement et de réduction des déficits publics) dans un contexte de sortie des crises sanitaire, énergétique et de l'inflation.

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont le soutien à la transition écologique (+ 7,0 Md€ en 2024 par rapport à 2023), avec un accroissement de ses moyens au titre par exemple du soutien aux collectivités territoriales, qui sera reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 Md€, du fonds chaleur, dont les engagements augmenteront de près de 60 %, l'éducation et la sécurité.

L'Etat prévoit une augmentation de 220 M€ de la DGF, centrée principalement sur les dotations de péréquation, dont 100 M€ supplémentaires pour la dotation de solidarité rurale. Les concours financiers de l'État aux collectivités participeront au verdissement des dépenses publiques. Après la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront, à leur tour, cotées au sein du budget vert de l'État à partir de 2024, avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur, respectivement, de 30 % et 20 %.

Dans le même temps, après une progression de 17 M€ en 2023 qui l'avait portée à 41 M€, la dotation biodiversité atteindra 100 M€ en 2024, conformément aux annonces faites par la Première ministre.

IV. Les grandes orientations budgétaires de la commune pour 2024

Les principales orientations envisagées par la commune ne dérogent pas aux règles fixées depuis le début de la mandature :

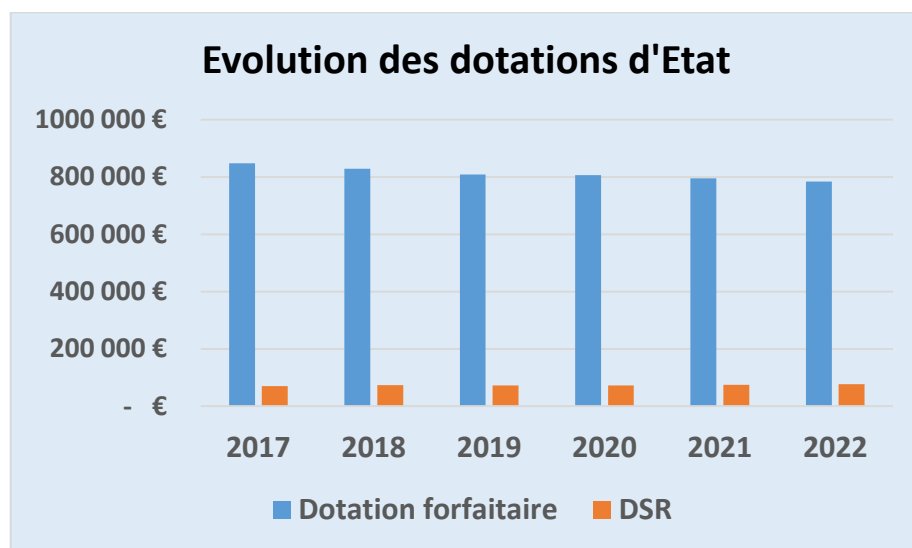
- Poursuivre la mise en œuvre du PPI **dans la limite de 12,5 M€** d'ici la fin du mandat.
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé et un **ratio d'endettement maximum de 8 ans**.
- Contenir les dépenses de fonctionnement, malgré l'inflation, pour préserver **un niveau d'autofinancement net supérieur à 400 000 €**, tout en maintenant la qualité du service public.
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition inchangés) et d'optimisation des recettes.

V. Les hypothèses budgétaires du budget principal

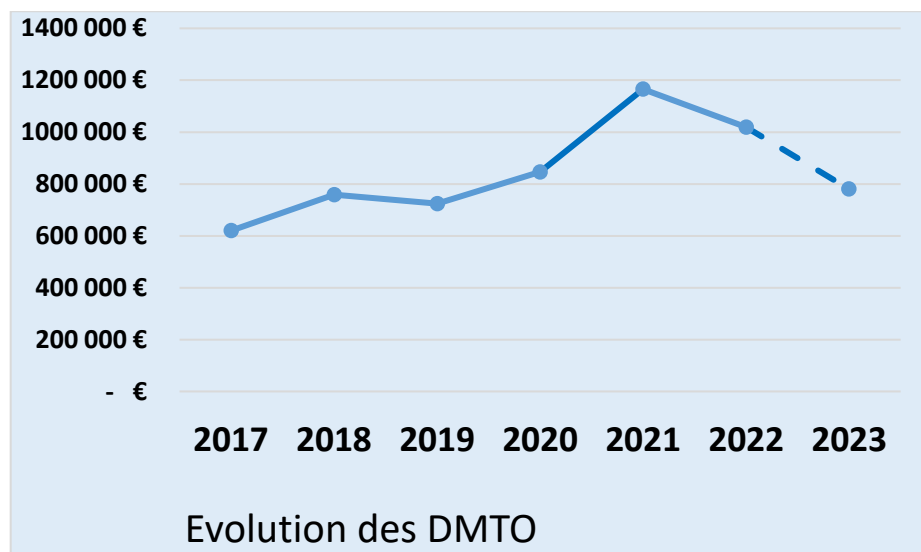
A. Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 2,0 %

Ce montant s'entend en neutralisant les **produits** exceptionnels perçus en 2023 (vente de l'ancienne poste : 970 000 €).

- Fiscalité : **augmentation de 180 000 €** (+ 3,0 %) du produit des contributions directes locales en intégrant une revalorisation des bases de 4,0 %.
- Taux fiscalité : taux inchangés depuis 2016 avec une volonté de ne pas les majorer en 2024.
- DGF : stabilité malgré l'absence de croissance démographique. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) suivra une dynamique positive générant quelques milliers d'euros supplémentaires



- Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : baisse prévisionnelle des recettes tirées avec **une prévision ramenée à 680 000 €**, les recettes perçues en 2023 devraient être inférieures à 750 000 € contre + 900 000 € en 2022.



- Produit des services : il subit une baisse de près de 50 000 € au regard des recettes perçues l'année précédente consécutivement à la fermeture du centre de vacances de la Creuse (FOL 23) qui inscrivait des groupes d'enfants aux séances de chars à voile pendant les vacances

scolaires. Des démarches de prospection sont en cours afin d'élargir notre fichier client. Enfin, le potentiel correspondant à l'accroissement des tarifs est faible.

- Autres produits de gestion courante :
 - **Bureaux de la salle des sports** : suppression de la location à 2 professionnels de santé en raison de leur installation dans le pôle santé.
 - **Pôle santé** :
 - **En année pleine, les loyers représentent 38 000 € / an (43 000 € si l'ensemble des cabinets est loué** mais il est prudent de tenir compte d'une éventuelle vacance à partir de 2025) et le **remboursement des charges locatives** (parties privatives et en partie communes) **27 000 €**. Le coût total annuel supporté par la commune, comprenant le **remboursement du prêt du pôle santé (68 000 €)** et la prise en compte du coût de fonctionnement (34 000 € sans le ménage des parties privatives) s'élèvera à 102 000 €. Le **reste à charge pour la commune sera de l'ordre de 37 000 € / an**.
 - **Pour 2024 (9 mois) la participation des professionnels de santé est chiffrée à 32 000 € (loyer) et 20 000 € (charges locatives sur les parties privatives).**
 - Par ailleurs, se posera la question de **la location de la brasserie du marché** quand Faustino arrêtera son activité (2 à 3 ans ?). Globalement, la progression de ces recettes est faible indépendamment des recettes nouvelles générées par le pôle santé.

B. Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de + 4,6 %

Le budget alloué aux services a été, dans la mesure du possible, élaboré à moyens constants avec, pour certains, une très légère évolution à la baisse ou à la hausse dans l'optique de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un effort non négligeable car s'y ajoutent les effets de l'inflation. Malgré cela, il convient de prendre en compte de nouvelles charges (pôle santé, externalisation d'une partie des tontes...) et des postes incompressibles qui ont une tendance haussière (énergie, carburant...).

• **Les charges à caractère général**

Leur progression intègre les charges locatives du pôle santé supportées par la commune avant d'être, en partie, répercutées sur les professionnels de santé (**34 000 € environ en année pleine, soit pour 9 mois, si installation au 01/04/24, 25 500 €**).

Les contrats de fourniture d'énergie (électricité et gaz) souscrits par l'intermédiaire de l'UGAP voient les tarifs renégociés annuellement contrairement à ce qui avait été indiqué à la collectivité. Selon une première estimation, **le poste énergie devrait progresser de plus de 15 % / 2022 (+ 50 000 €)**, avec aucun espoir d'amélioration en 2024, les travaux engagés dans ce domaine ne produiront pas d'effet avant 2025. La maîtrise de la consommation énergétique dans les services et bâtiments communaux doit être poursuivie.

Compte tenu de l'augmentation continue des espaces publics à entretenir, consécutivement à la rétrocession des VRD des lotissements privés dans le domaine public (7 lotissements depuis 2014) sans accroissement parallèle des moyens humains, il est proposé d'externaliser l'entretien de certains lotissements **dans la limite de 50 000 €**.

Parmi les nouvelles dépenses, on recense l'accroissement de la participation communale au financement des postes de conseillers numériques suite au désengagement progressif de l'Etat,

la maintenance de la bulle de tennis, la rémunération éventuelle d'Ecofinance, l'accompagnement de Soluris dans le cadre du RGS...).

Le montant des pénalités SRU ne devrait pas évoluer. Le déficit foncier lié à la cession des terrains pour la résidence intergénérationnelle (environ 500 000 €) ne pourra pas être déduit avant 2026 et 2027 dans la limite de deux exercices (décalage de 2 ans à partir de la vente). Dans l'attente de l'obtention du permis d'aménager, l'incidence financière n'a pas été intégrée à la simulation budgétaire.

- **Les charges de gestion courante** : il est prévu une relative stabilité de ces charges, excepté si les subventions versées venaient à augmenter de manière significative.
- **Les dépenses de personnel**, qui représentent 58% des dépenses réelles de fonctionnement, sont estimées à 4 780 000 € au BP 2024 contre 4 601 000 € au BP 2023. Cette augmentation (4 %), s'explique principalement par :

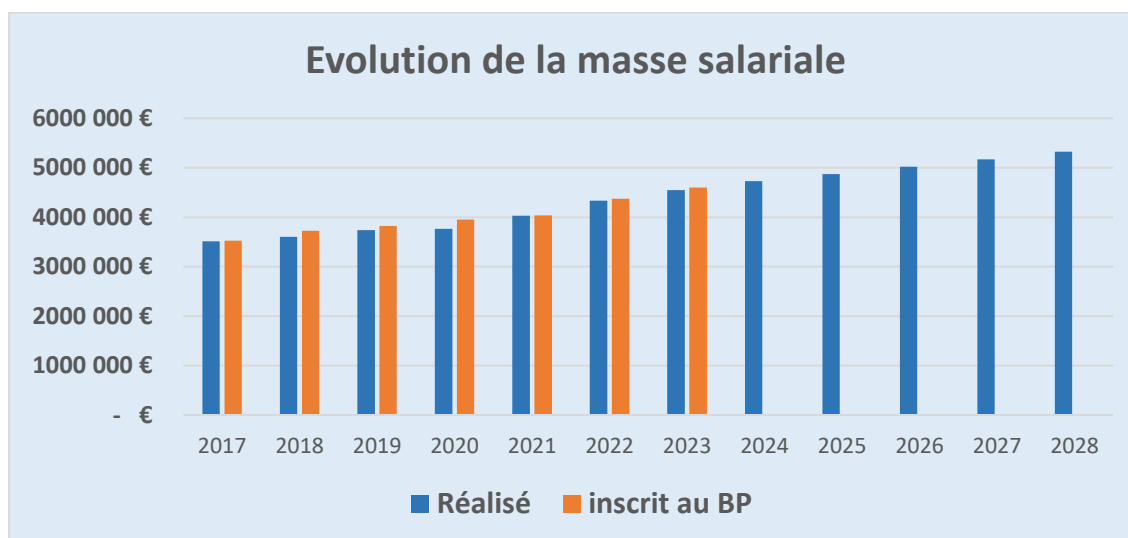
1. Les mesures gouvernementales :

- 5 points d'indice seront ajoutés au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents, indépendamment de leurs rémunérations, soit environ 24 euros bruts **(44 000 € sur une année)**.
- Les modalités d'attribution de la « prime de pouvoir d'achat » de 300 à 800 euros maximum (montant variable) pour les agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros bruts mensuels (primes incluses) seront applicables au cours du premier trimestre 2024 mais le versement est laissé au bon vouloir des collectivités. Ce sujet a fait l'objet d'une proposition de la commission finance du 16/10/2023 et devra faire l'objet d'une délibération débattue prochainement. Il représenterait **un coût de l'ordre de 50 000 €** pour notre commune s'il était voté.

2. L'incidence des mesures prises au niveau communal :

- Recours à deux contrats d'apprentissage, au service RH et enfance-jeunesse et un contrat PEC: **26 000 €.**
- Evolution de la situation d'un agent du service commerce, placé en congé maladie longue durée avec un rattrapage de salaire à temps complet depuis septembre 2022 et jusqu'à fin mars 2024 pour le moment, soit une **incidence financière de 36 000 € en 2024.**
- Evolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse Technicité) : **20 000 €.**
- Interrogation concernant le non-remplacement d'un départ à la retraite au CTM : 38 000€.
- Mise en place de la participation employeur au titre de la prévoyance (garantie maintien de salaire) : **6 000 €.**

Dans tous les cas, la masse salariale subit, chaque année, une évolution incompressible liée à l'augmentation éventuelle du point d'indice (2022 et 2023) et à la progression de carrière des agents (échelon, grade). Une commune de notre taille peut difficilement, à l'image de plus grosses collectivités, supprimer des postes compte tenu des effectifs. Quant à une externalisation de certaines tâches, elle se traduit, certes, par une baisse de la masse salariale mais aussi, parallèlement, par une hausse des charges à caractère général et la nécessité de mettre en place un contrôle des prestations confiées.



En prospective, à partir de 2025, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,5 à 3,0 % par an.

C. L'autofinancement dégagé en 2024 est en recul par rapport à 2023

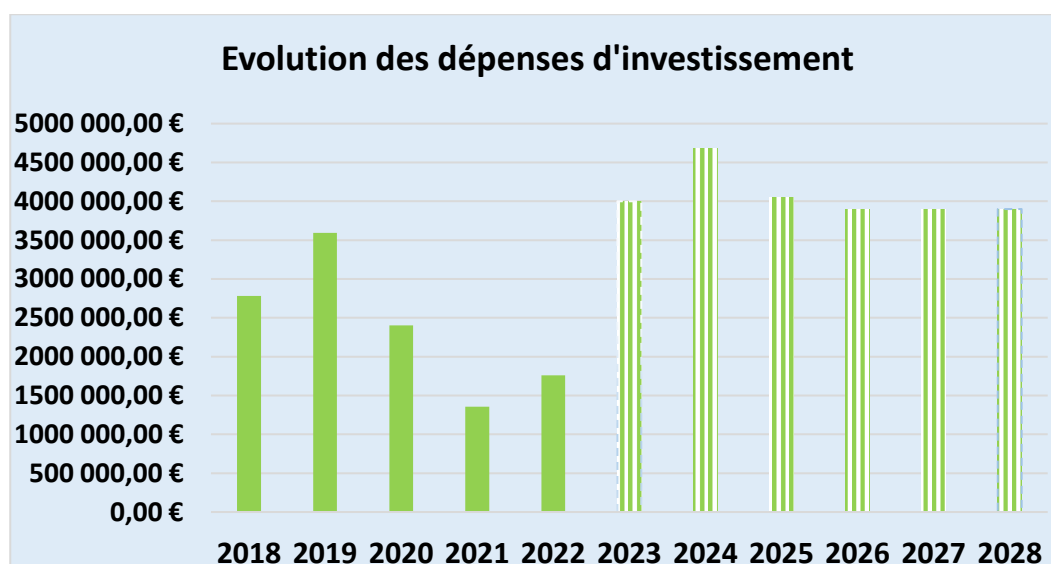
Le niveau d'autofinancement brut (voir tableau de la prospective financière en annexe), qui a tendance à s'éroder au fil des années, atteindrait 1 469 K€ contre 2 595 K€ en 2023. Cette baisse s'explique par la conjonction de deux phénomènes :

- Un accroissement plus rapide des dépenses de fonctionnement / recettes lié au contexte inflationniste ;
- Un volume d'investissement soutenu impliquant un financement par emprunt, représentant 40 % du montant des investissements ;
- Après 4 années sans recours à l'emprunt, les intérêts du prêt mobilisé pour le pôle santé commenceront à courir, **générant une augmentation de l'annuité (+ 61 000 €)**.

Néanmoins, l'objectif de maintenir un niveau d'épargne nette supérieur à 400 000 € est respecté.

D. La mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèveraient en 2024 à 4,6 M€, contre 8,0 M€, restes à réaliser inclus, au BP 2023 et 12,5 M€ d'ici la fin du mandat (sur cette somme, 4,5 M€ sont affectés aux travaux d'aménagement de l'avenue de la grande côte pour les premières tranches).



NB : Les chiffres à partir de 2023 sont estimatifs

Les principales dépenses d'équipement prévues pour 2024 sont les suivantes :

- 1 580 000 € pour l'avenue de la grande côte (incertitude sur la date de démarrage des travaux en raison de l'absence de maîtrise des délais d'instruction du permis d'aménager, de l'étude d'impact et environnementale).
- 950 000 € environ, dédiés aux travaux de voirie.
- 750 000 € affectés au fonctionnement des services (renouvellement véhicules, matériel, travaux d'entretien des bâtiments...).
- 250 000 € pour la désartificialisation des sols.
- 400 000 € pour les travaux de confortement du sentier des douaniers et de création d'un escalier au Platin.
- 100 000 € pour les acquisitions foncières
- 400 000 € pour l'installation d'une chaudière bois commune à l'école et à la salle de sports.

E. Le financement des investissements par la mobilisation des ressources disponibles

Le financement de la section d'investissement sera assuré, en partie, grâce aux ressources propres.

La commune ne devrait pas avoir de cessions immobilières conséquentes dans les prochaines années, excepté la cession d'une parcelle à la Ganipote (600 m²) valorisable en 2026. Le FCTVA évolue proportionnellement aux investissements réalisés en N-2. Quant aux prévisions de taxe d'aménagement, elles sont prudentes pour tenir compte de la situation moins favorable du marché immobilier.

Les perspectives de subventions sont liées au programme d'investissement qui se réalisera avec quelques incertitudes sur les financements que la mairie pourra capter pour l'aménagement de l'avenue de la grande côte. Les montants figurant sur l'analyse financière prospective sont estimatifs et seront affinés chaque année. Les subventions mobilisables représentent 15 % des investissements.

Le montant d'épargne nette qui contribuera à autofinancer une partie des investissements s'élèverait à 732 000 € en 2024.

Le besoin de financement complémentaire sera couvert, en 2024, par un emprunt d'équilibre de 1,5 M€ correspondant, en très grande partie, au prêt du pôle santé qui n'a pas encore été mobilisé.

VI. Le budget annexe nautisme

La saison 2023 a été en demi-teinte en raison des conditions climatiques peu favorables (mauvais temps en juillet, absence de vent). Les recettes sont en léger recul par rapport à 2022.

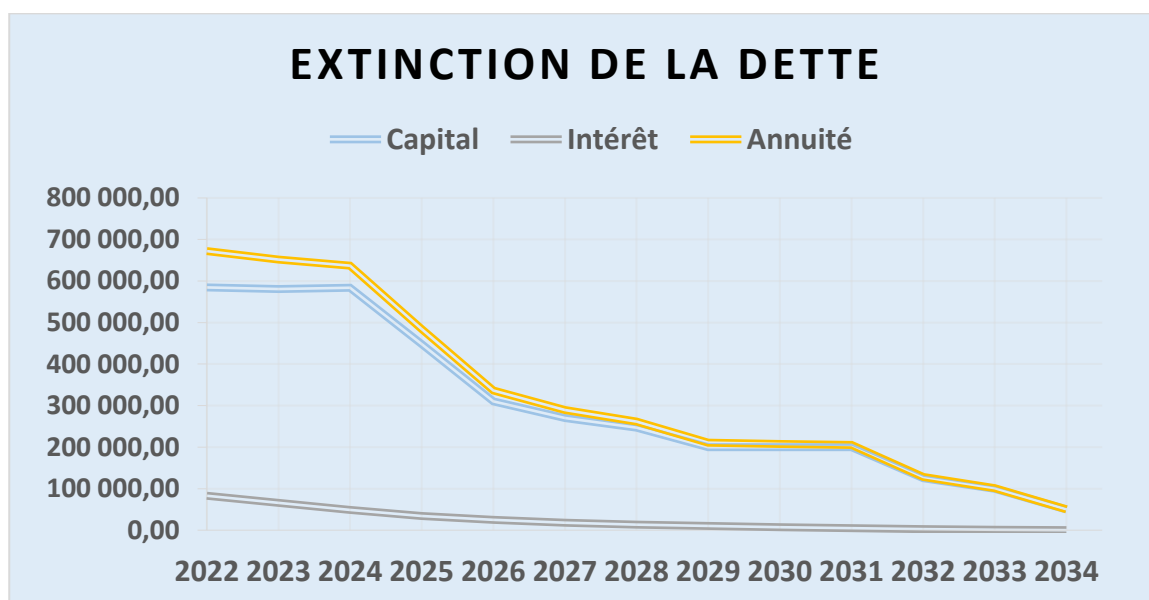
Globalement, le budget est tout juste équilibré et il apparaît difficile d'augmenter les tarifs car ils sont dans la fourchette haute par rapport aux centres nautiques de la CARA. Le budget annexe ne pouvant pas rembourser l'avance financière faite par le budget principal, s'élevant à 56 000 € au 31/12/2022, il va être étudié le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

VII. La situation de la dette

Pour la 4^{ème} année consécutive, la commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2023.

Composé actuellement de 10 prêts à taux fixe, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 2 733 K€, en baisse de 581 K€ (-17.50 %) par rapport au 1^{er} janvier 2023. Compte tenu d'un différé d'amortissement d'un an du prêt du pôle santé, **la commune paiera en 2024 uniquement les intérêts, soit 48 000 €.**

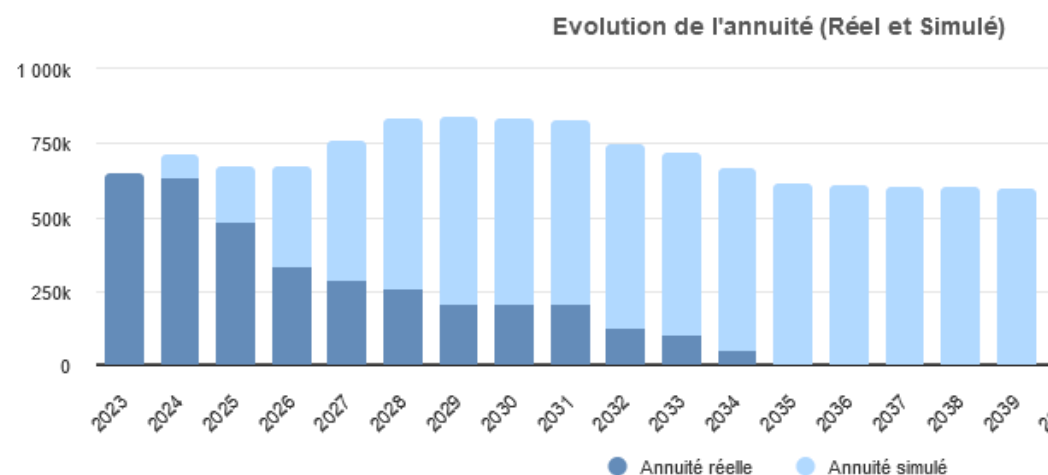
Le profil d'extinction de la dette, hors emprunt nouveau à partir de 2024, serait le suivant :



La chute d'annuité, sans emprunt supplémentaire, est de 152 000 € entre 2024 et 2025 et 300 000 € entre 2024 et 2026

Afin de financer le programme d'investissement d'ici la fin du mandat, **il est nécessaire d'emprunter une somme de 5,1 M€, entre 2024 et 2026, tout en maintenant le ratio de désendettement à 5 ans en 2026.**

Profil de la dette incluant les prêts inscrits dans l'analyse financière prospective (2024-2028) :



VIII. Perspectives en ressources humaines : masse salariale et effectifs

● Bilan des ressources humaines / état des lieux au 30-09-23

▶ Agents présents et rémunérés

- ▶ **86** fonctionnaires (80%)
- ▶ **18** contractuels permanents (17%)
- ▶ **3** contractuels non permanents (3%)

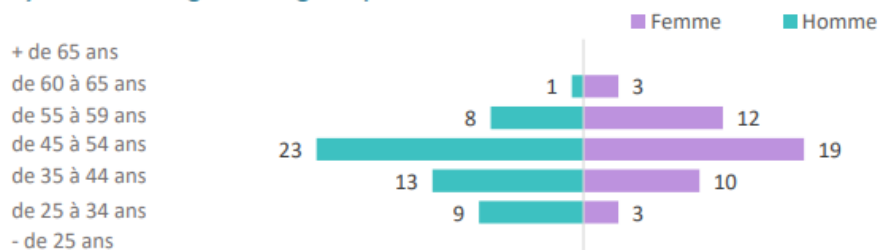
▶ Agents permanents par sur catégorie hiérarchique

- Catégorie A ➡ **7** agents (7%)
- Catégorie B ➡ **24** agents (23%)
- Catégorie C ➡ **73** agents (70%)

▶ Nombre d'agents permanents par famille de métier



▶ Pyramide des âges des agents permanents



▶ Âge moyen des agents permanents

46 ans et 5 mois

▶ Part des agents occupant un métier à risque

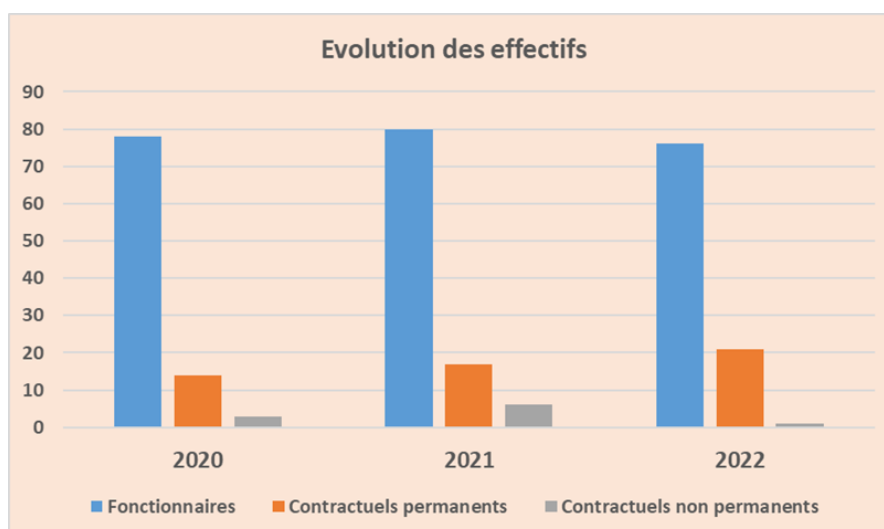
32,7%

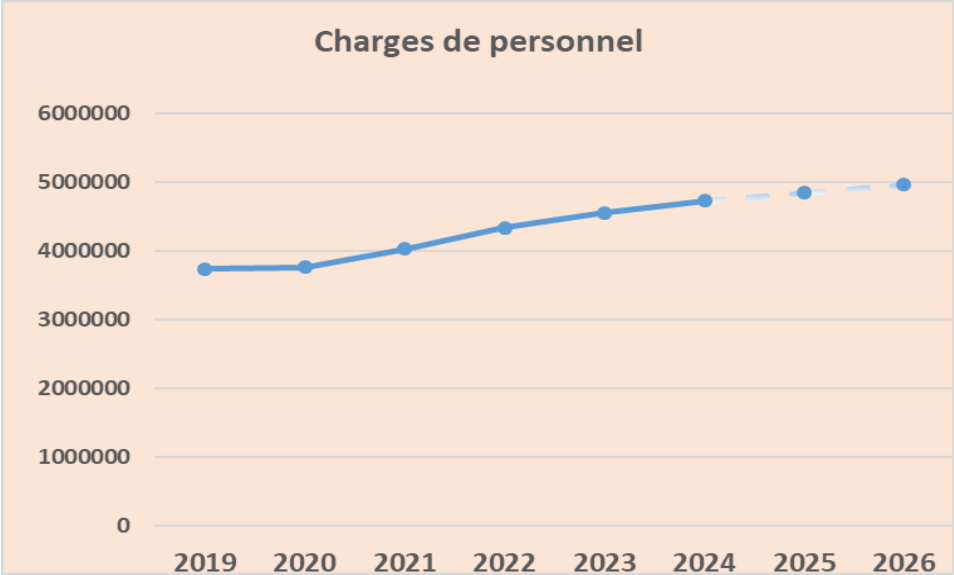
▶ Part des agents partant en retraite d'ici 3 ans*

5,6%

▶ Part des agents en retraite d'ici 6 ans*

20,6%





Données globales sur l'absentéisme

Taux d'absentéisme

2022

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,09%	0,00%	2,42%	0,00%
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences pour motif médical)	6,22%	0,00%	4,88%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	7,40%	0,18%	5,84%	0,00%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

6.31% en 2021

ABSENTEISME	Année 2021		Année 2022		Année 2023 projection		Année 2023 au 30/09	
	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents	Nb jours	Nb agents
Congé maternité	0	0	112	1	0	0	0	0
Congé pathologique	0	0	14	1	0	0	0	0
Congé de naissance	0	0	3	1	4	1	3	1
Congé paternité	0	0	25	1	25	1	25	1
Maladie professionnelle	76	1	228	1	32	1	24	1
Accident de trajet	0	0	20	1	0	0	0	0
Accident du travail	82	4	88	2	4	1	3	1
Longue durée	110	1	365	1	365	1	274	1
Longue maladie	412	2	417	3	283	1	212	1
Maladie ordinaire	1219	35	1061	37	1136	29	852	29
Absence sans carence	79	9	365	42	0	0	0	0
Absence sans droit	0	0	0	0	10	1	7	1
Total	1978	52	2698	91	1859	36	1400	36